

La Lettre

Numéro 3	◆ Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie ◆ www.avqv.fr
Septembre 2015	« Agir sur l'environnement aujourd'hui pour demain. »

Editorial

Sommes-nous des producteurs de déchets ?

Ce titre va sûrement vous surprendre, mais la réponse est évidemment oui. En avons-nous réellement conscience ? Un peu, certainement, mais sans plus.

Depuis plusieurs décennies, tant au niveau national que vendéen, de nombreuses campagnes de sensibilisation du public ont eu lieu afin de nous faire prendre conscience que nous devons réduire et recycler le plus grand nombre de nos déchets.

En 1997, en Vendée, est créé un syndicat d'études de nos déchets qui, en 2003, se transforme en syndicat de traitement de nos déchets sous la dénomination de Trivalis.



Balles de papier pour recyclage.
Entreprise Huhtamaki de L'Île-d'Elle.

J'emprunte à Trivalis quelques chiffres concernant les déchets traités en Vendée, publiés dans son rapport annuel 2014.

Chaque habitant a produit 590 kg de déchets, se répartissant ainsi : 262 prélevés à domicile et 328 déposés en déchetterie. Ce qui représente 448 643 tonnes de déchets sur une base estimée de 760 680 habitants.

Entre 2003 et 2014, les ordures ménagères sont passées de 261 kg par habitant à 173, soit une réduction de 88 kg. La distribution de 89 200 composteurs depuis 2004, dont 4343 en 2014, explique en partie la diminution de nos déchets ménagers.

En 2014, Trivalis a enregistré une baisse de 10 000 tonnes de déchets déposés en déchetterie.

L'implantation de nombreux centres de tri des déchets recyclables et l'installation d'usines de TMB (Tri mécano-biologique) et de plates-formes de compostage permettent de mieux valoriser nos déchets et de réduire ainsi la quantité de ceux-ci à enfouir.

Chacune et chacun d'entre nous doit se sentir concerné et tout mettre en œuvre pour réduire les déchets qu'il produit chaque jour. C'est à nous de faire le bon choix à chaque fois que nous achetons un produit. Pas facile, je l'admet !

Malheureusement, nous vivons dans une société de consommation effrénée. Mais, ouvrons les yeux et soyons vigilants !

Robert AUJARD

Hervé de La Laurencie nous a quittés

C'est avec tristesse et émotion que nous avons appris le décès d'Hervé de La Laurencie, survenu le 29 juin 2015 dans sa 84^e année.

Hervé de La Laurencie était un membre très actif de notre association, dont il fut administrateur de 1998 à 2012 et dans laquelle il occupa le poste de secrétaire général de 1999 à 2009.

Il a représenté notre association dans de nombreuses commissions dont celle de la Nature, des Paysages et des Sites à la préfecture.

Notre association s'incline devant sa mémoire et présente à son épouse et à sa famille ses très sincères condoléances.

Robert AUJARD



Hervé de La Laurencie lors de l'assemblée générale de l'A.V.Q.V. le 30 avril 2005 à Treize-Septiers.

A 831 : ouverture en 2007 ou 2008

Ce titre peut vous surprendre, mais, dans son édition du mardi 21 janvier 2003, le quotidien Vendée Martin Presse Océan consacrait un important article relatant la visite de MM. Philippe de Villiers, Bruno Retailleau et Véronique Besse, accompagnés de Jean-Pierre Boulet de l'ASF sur le chantier du futur tronçon de l'A 87 reliant Les Herbiers aux Essarts, dont l'ouverture à la circulation est prévue en juillet 2003.

Dans cet article, un encart ayant pour titre : « A 831 : ouverture en 2007 ou 2008 », annonçait que le fuseau de 300 mètres de l'A 831 Fontenay-le-Comte—Rochefort défini fin 2002, suivait son cours et que Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux transports, confirmait que les délais pour la réalisation de cette autoroute seraient respectés sans le co-financement des collectivités locales pour une ouverture prévue en 2007 ou 2008.

Evidemment, il s'agissait d'une annonce faisant naître l'espoir d'un réalisation prochaine.

Mais depuis, le dossier de l'A 831 a connu maints rebondissements et fait couler beaucoup d'encre. Les médias lui ont consacré des dizaines d'articles de presse relatant ce projet dont l'avenir reste très incertain, compte tenu de la non prolongation de la déclaration d'utilité publique arrivée à son terme le 12 juillet dernier.

Robert AUJARD



Pour célébrer son 40^e anniversaire, l'A.V.Q.V a fait éditer un bloc de 4 timbres représentant :

- la chapelle St-Louis à Fontenay-le-Comte,
- les éoliennes de Bouin,
- le site de Sauvaget à Pissotte,
- la vallée de l'Yon.

Nouvelles adhésions

- M^{me} Anne Aubin-Sicard, 1^{ère} adjointe au maire de La Roche-sur-Yon et conseillère départementale - La Roche-sur-Yon (85),
- M^{me} Nathalie Beaucousin, artiste plasticienne, La Roche-sur-Yon (85),
- M. Luc Bouard, maire de La Roche-sur-Yon et président de La Roche-sur-Yon Agglomération - Les Clouzeaux (85),
- M. Gaston Brunet - Fontenay-le-Comte (85),
- M. Emmanuel Chopot, directeur des systèmes d'information à la ville de La Roche-sur-Yon - La Roche-sur-Yon (85),
- M^{me} Maguy Grassin - Aixe-sur-Vienne (87),
- M. Didier Laporte, professeur de lettres classiques - La Roche-sur-Yon (85),
- M. Jean-Louis Poiron, membre de l'AGRYONC (Association des Gestionnaires des Rives de l'Yon pour l'Ouverture à la Nature et à la Culture) - Le Tablier (85),
- M. Daniel Rabiller, co-président de l'A.D.E.V. (Association de Défense de l'Environnement en Vendée) - Saint-Mathurin (85),
- M^{me} Madeleine Turbé - Fontenay-le-Comte (85).

Ces 4 timbres sont au prix de :

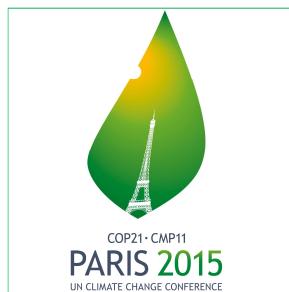
10,00 € le bloc + frais d'envoi
de 1 à 3 blocs : 1,15 €
de 4 à 8 blocs : 1,75 €

Ils ont valeur d'affranchissement et peuvent être utilisés pour l'envoi de courriers.

Ils sont disponibles chez : Robert Aujard
38, route de L'Orbrie - 85200 Pissotte

Le changement climatique

Du 30 novembre au 11 décembre 2015 se tiendra au Bourget près de Paris la 21^e « Conference of the Parties » (COP 21) des Nations Unies, réunissant l'ensemble des parties ou nations concernées par les changements climatiques.



Présidée par la France et réunissant près de 40 000 participants du monde entier, cette conférence aura pour objectif la signature d'un accord international sur le climat, applicable en 2020, pour que la température moyenne de la terre n'augmente pas de plus de 2°C entre le début de l'ère industrielle et la fin du 21^e siècle (2100).

C'est en 1992, lors du Sommet de la Terre (COP 1), qu'a été signée à Rio de Janeiro une convention reconnaissant l'existence d'un changement climatique dû aux activités humaines qui modifient dans l'atmosphère l'équilibre des gaz à effet de serre.

Rappelons que la température de l'atmosphère de notre planète est maintenue à un niveau supportable pour l'homme grâce au rayonnement solaire réchauffant la surface de la terre. Celle-ci refléchit, à travers l'atmosphère, une partie du rayonnement reçu en maintenant ainsi une température supportable. C'est ce que l'on nomme « effet de serre ». Sans cet effet, la température moyenne de l'atmosphère, actuellement proche de + 15°, descendrait à – 18 °, les océans étant gelés des pôles aux tropiques. Les gaz présents dans l'atmosphère et responsables de cet effet (gaz à effet de serre) sont essentiellement la vapeur d'eau, le gaz carbonique (CO₂) et dans une moindre proportion d'autres gaz tels que le peroxyde d'azote, l'ozone et des composants à base de carbone, de fluor, de soufre.

En 1997, le protocole de Kyoto (COP 3) prévoyait la mise en vigueur, en 2009, d'un accord international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord s'ajoutait à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Entre 2008 et 2012, la réduction devait atteindre 5 % par rapport à 1990 pour six gaz à effet de serre, dont le CO₂ issu des activités humaines. En 2009, 184 Etats avaient déposé leurs instruments de ratification, accession, approbation ou acceptation de ce protocole.

En 2013, à Varsovie, il a été convenu que les Etats déposeront leur contribution avant la Conférence de Paris.

Toutefois, malgré l'unanimité des Etats, un certain nombre de scientifiques contestent le rôle joué par l'homme dans ce réchauffement climatique.

Ainsi, les fouilles effectuées au Cameroun ont permis de trouver des conglomérats glaciaires. Sous le permafrost de Sibérie, ce sont des squelettes d'animaux vivant en pays chaud qui ont été découverts. C'est donc que la température moyenne de ces deux pays n'a pas toujours été celle qui y règne actuellement.

On estime ainsi que la terre depuis 350 millions d'années d'existence est passée par une succession de périodes chaudes et de périodes glaciaires. Le quaternaire aurait vu se succéder quatre glaciations avec quatre périodes chaudes interglaciaires.

La glaciation de Würm aurait duré 80 000 ans avec un maximum il y a 20 000 ans. La présence de peintures rupestres dans la grotte Cosquer près de Marseille, à 37 mètres sous le niveau actuel de la mer, montre que cette grotte était accessible à l'homme. Le gel des océans expliquerait cette différence de niveau avec le niveau actuel de la Méditerranée. A cette période de glaciation aurait succédé un réchauffement faisant du Sahara une savane. Plus près de nous au Moyen-Age, à une période chaude, (le Groenland n'était-il pas le « Pays vert » ?) a succédé un petit âge glaciaire. Mais, depuis 1980, le réchauffement s'accélère, comme en témoigne le recul des glaciers en montagne.

Comment expliquer cette succession de périodes chaudes et froides ? Ces fluctuations importantes sont-elles dues à l'excentricité de l'orbite terrestre sur une période de 100 000 ans, à la variation de l'axe de rotation de la terre sur une période de 40 000 ans, à la précession des équinoxes sur une période de 20 000 ans, aux fluctuations de l'activité solaire dont on a observé récemment un effet de réchauffement sur Mars ? En tout cas, une chose est certaine, l'activité humaine n'a rien à voir avec ces fluctuations.

Le rôle joué par le CO₂ dans le réchauffement climatique est également contesté par certains. Pour ceux-ci, l'augmentation de ce gaz dans l'atmosphère ne serait pas la cause du réchauffement mais sa conséquence. L'eau des océans contient en effet cinquante fois plus de CO₂ que l'atmosphère. Le réchauffement de cette eau ne pourrait ainsi qu'accélérer le dégagement de CO₂ dans l'atmosphère.

S'il existe des effets néfastes de l'activité humaine tels que la destruction des forêts, la pollution des mers par les nombreux détritus que l'on y retrouve ou la pollution de l'air notamment autour des grandes métropoles, on peut douter du fait que la diminution du CO₂ rejeté par les activités humaines soit le remède miracle pour réduire le réchauffement climatique ? Mais parmi les acteurs actuels de cette COP 21, qui sera encore là en 2100 pour voir si les mesures prises en 2015 auront été efficaces ?

Général Jacques de MORANT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.V.Q.V.

Président d'honneur : Général Jacques de Morant

Président : Robert Aujard

Vice-Présidente : Régine Albert

Vice-Président : Pierre Faivre

Secrétaire Général : Guy Thizon

Trésorière : Nicole Fournier

Membres : André Boutin, Roger Hardy, Yves Joguet,
M^e Théodore Rousseau.

Deux membres cooptés
par le conseil d'administration du 9 septembre 2015 :

- Emmanuel Chopot,
- Jean-Louis Poiron.

Visite de Greentech Les Herbiers

Jeudi 28 mai 2015

Pour cette première sortie de l'année, rendez-vous nous est donné à 10h00, place des Droits de l'Homme aux Herbiers où nous attendent Régine et Marcel Albert, organisateurs de cette journée.

Après nous être répartis dans les voitures, covoiturage oblige, nous nous rendons au siège de la société Greentech où nous retrouvons Antoine Poupelein, développeur économique à la communauté de communes du Pays des Herbiers, pour une très agréable et intéressante visite des lieux.

Merci à Antoine, qui a accepté de résumer cette matinée passée en sa compagnie :

« La pépinière d'entreprises Greentech, portée par la communauté de communes du Pays des Herbiers, se situe au cœur du parc d'activités Eko, immédiatement accessible de l'autoroute, sur la commune des Herbiers, territoire qui cultive « l'esprit d'entreprise ».



Une façade du bâtiment de Greentech.

Une pépinière d'entreprises a pour vocation d'aider pendant un maximum de trois ans les jeunes entreprises à se développer en leur proposant des locaux professionnels avec un loyer progressif et très attractif, des services communs (documentation, services postaux, reprographie...), des moyens communs (salle de réunion, cafétéria...), un accompagnement sur-mesure complété par de l'animation et de la mise en réseau.

La pépinière Greentech est spécialisée dans l'accueil d'entreprises exerçant dans le domaine des éco-activités, c'est-à-dire des activités qui ont pour finalité première la gestion des ressources et la protection de l'environnement.

Loin d'être un effet de mode, le développement durable se vit quotidiennement au Pays des Herbiers : bâtiments publics éco-conçus, subventions énergie, éco-quartiers, écologie industrielle. À la pointe dans ce domaine, le territoire a été distingué plusieurs fois au plan national pour cette vision responsable et durable.

La particularité de cette pépinière d'entreprises est également son architecture épanouissante et durable. Ce lieu est en adéquation avec son environnement, habillé d'une toiture végétalisée, d'une verrière plantée de glycines, de matériaux bruts et naturels (béton d'argile, bardage châtaignier entre autres) et d'un cheminement piéton entourant les lieux. Cette infrastructure contient jusqu'à sept bureaux indépendants et trois espaces communs situés dans la partie serre : l'accueil, la salle de réunion et l'espace détente.

En plus d'être économique en énergie, ce bâtiment est dit

« intelligent ». En effet, il est doté de capteurs de vent et de température pour un déclenchement automatique des ouvrants de la serre, de détecteurs d'absence pour une extinction automatique de l'éclairage, d'une récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage automatique et les sanitaires, d'une gestion technique centralisée du bâtiment... »

Antoine POUPELIN

Puis nous prenons la direction du restaurant « Le moulin des Justices » à Saint-Michel-Mont-Mercure, où un excellent repas nous est proposé. Le service et la qualité des mets furent appréciés de tous.

L'après-midi, nous nous rendons à Mesnard-la-Barotière pour effectuer sous la houlette de Louis Cousseau (maire de la commune de 1977 à 1989 et conseiller général de 1979 à 1992) la visite de l'ancienne église Saint-Christophe (désaffectée après la construction en 1871 de l'église paroissiale) dont la construction remonte au XI^e siècle.

Cette église nous offre aujourd'hui un véritable trésor de l'art médiéval. C'est par hasard qu'en 1950 sont découvertes dans le chœur de très belles peintures murales remontant au XIII^e siècle. Elles furent dégagées et restaurées en 1990. Parmi ces peintures, nous pouvons admirer : « Le martyr de Saint Blaise sur sa croix », « La Cène », « Saint Laurent martyr sur un grill », présentation d'une crèche, « L'Annonciation », ainsi que des chapiteaux à motifs floraux.



De gauche à droite, M. Jean-Louis Poirion, M. Louis Cousseau, M. André Boutin pendant la visite de l'église Saint-Christophe.

M. Serge Fichet, maire de la commune nous a fait l'honneur de se joindre à nous. À l'issue de cette visite, nous nous rendons à la mairie pour un vin d'honneur offert par la municipalité que nous tenons particulièrement à remercier. À cette occasion, M. le Maire nous présente sa commune et notre ami Louis Cousseau évoque de nombreux souvenirs vécus à l'époque où il occupait le fauteuil de premier magistrat, sans oublier la visite effectuée par notre association à Mesnard-la-Barotière le 11 février 1989.

Merci à Régine et Marcel Albert pour la bonne organisation de cette journée.

Robert AUJARD

Jard-sur-Mer

Dimanche 14 juin 2015

C'est par la visite de l'abbaye royale Notre-Dame de Lieu-Dieu où nous attend son propriétaire Alain du Peloux que nous partons à nouveau à la découverte de notre patrimoine vendéen.

Notre promenade débute par la présentation de la maquette restituant l'abbaye telle qu'elle était à l'origine de sa construction.

Toute la matinée, nous déambulons dans les différents bâtiments encore existants et qui vont être sauvés de la destruction grâce à l'action menée par leurs nouveaux propriétaires, M. et M^{me} du Peloux, qui œuvrent sans relâche depuis plusieurs années à la restauration de ce patrimoine jardais, qui aurait bien pu disparaître dans un futur proche.



Maquette de l'abbaye Notre-Dame de Lieu-Dieu.

« Un peu d'histoire.

En mai 1190, soit un an après son accession au trône d'Angleterre, Richard Cœur de Lion signe la première charte de fondation de l'abbaye de Lieu Dieu, dans la forêt de la Roche-sur-Yon, à la Genetouze, en y installant des chanoines de l'ordre des Prémontrés. A son retour de croisade, le prieur lui demande le transfert de l'abbaye à Jard-sur-Mer, au lieu-dit : les terres de la Comtesse. Richard accepte et signe une deuxième charte, le 4 novembre 1197, en la dotant richement.

Durant un peu moins de deux siècles, l'abbaye va se développer rapidement en toute quiétude. Puis elle connaît une série d'incendies et de pillages, après chaque événement les chanoines rebâtissent inlassablement.

En 1370, les hommes d'Isabelle d'Avaugourd pillent et incendent l'abbaye, suite à la nomination de Bertrand du Guesclin comme connétable de France, par Charles V.

En 1484, à l'occasion de l'élection du nouvel abbé, Jean de la Tremoile conteste cette élection avec deux

cents hommes, il est nommé prieur par le pape quelques années après.



Abbaye Notre-Dame de Lieu-Dieu.

En 1568, au cours des guerres de religion, les calvinistes envahissent l'abbaye avec l'appui des hommes de la garnison de La Rochelle.

Enfin, en 1720, l'abbé général des Prémontrés, après un procès qui a duré soixante ans, unit la mense conventuelle au collège des Prémontrés de Paris, dont la situation financière était déficitaire, celui-ci décide de vendre l'ensemble du mobilier, des objets religieux ainsi que les pierres de l'abbatiale, du cloître et du réfectoire.

En 1723, l'abbaye est transformée en exploitation agricole.

En 1791, elle est vendue comme bien national à un négociant des Sables-d'Olonne : le Sieur Coppat. Lui-même ne s'intéresse qu'aux terres et aux marais ; il vend aux entrepreneurs du pays les pierres et les matériaux restants.

Dans les années 1950, les anciens propriétaires procèdent à une campagne de travaux qui permet d'éviter la disparition totale des bâtiments. L'abbaye se transmet, depuis la Révolution dans la même famille, par les femmes, jusqu'en 2011.

Lors d'une promenade familiale, nous redécouvrons l'abbaye dans un tel état de délabrement, que nous décidons de la sauver.

L'aventure commence ! !

Alain du PELOUX

Avant de quitter les lieux, nous avons eu le plaisir d'accueillir M^{me} Mireille Gréau, maire, qui nous présente sa commune dont la population est multipliée par douze l'été, ce qui nécessite d'effectuer de lourds investissements afin de répondre au mieux à la demande sans cesse croissante des vacanciers ; elle nous faire part des futurs projets qu'elle a pour sa commune, dont la restauration de l'intérieur de l'église.

L'heure du déjeuner approche, nous nous rendons au restaurant « La Coquille » où nous est servi un excellent repas que chaque participant a apprécié.

L'après-midi est consacré à la visite de l'église Sainte-Radegonde par Pierre Gilbert, président de l'association « Patrimoine du pays jardais ».

L'église Sainte-Radegonde

L'antique église Sainte-Radegonde de Jard-sur-Mer est aujourd'hui en phase de rénovation. Classée monument historique depuis 1927, l'église jardaise bénéficie d'une aide publique importante ; la rénovation est dirigée par une architecte agréée par les Bâtiments de France après une longue étude de faisabilité. Les travaux sont divisés en trois tranches : la première qui concernait le clocher et les toitures du chœur et des transepts est terminée, la deuxième en cours est consacrée à la grande nef romane, l'an prochain, c'est l'intérieur qui sera restauré lors de la troisième tranche.



Intérieur de l'église Ste-Radegonde de Jard-sur-Mer.

« L'église Sainte-Radegonde de Jard-sur-Mer a fait l'objet d'une analyse (succincte) de la part de M. Dillange (1983). Pour l'auteur, la nef date du XI^e siècle, le chœur et le transept du XII^e et la chapelle de la Sainte Vierge du XVII^e siècle. Le réaménagement du chœur et du transept serait le signe d'une nouvelle affectation de l'édifice. Dans l'aspect sévère de la construction, sans sculpture, Dillange voit une rigueur toute monastique. Les quatre absidioles évoquent pour lui le plan d'une église abbatiale. »*

En réalité, l'église que nous connaissons aujourd'hui fut bien réalisée à la suite d'un prieuré dépendant de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers fondée au VI^e siècle par Sainte Radegonde, épouse de Clotaire I^{er}, roi des Francs. Ce prieuré, destiné à fournir du poisson pour les jours maigres au monastère, fut-il installé du vivant de la sainte fondatrice ? Nul ne le sait. Mais cela eu certainement lieu rapidement, Jard étant à l'époque le seul port de pêche de l'actuel Sud-Vendée, et une antique route, le chemin des sauniers reliant la capitale poitevine au pays jardais. On peut imaginer que les religieuses, qui auraient utilisé au départ les anciens locaux de la villa gallo-romaine * ont envisagé de se construire un oratoire et d'autres bâtiments monastiques à l'emplacement de l'église actuelle.

L'église Sainte-Radegonde de Jard-sur-Mer eut à subir au fil des siècles de nombreuses agressions, les principales étant deux incendies qui la ravagèrent presque

complètement ; le premier en 1370, au cours de la guerre de Cent ans, de la part de l'armée anglaise conduite par le Prince Noir ; la seconde, par un parti de Huguenots, menés par Tanneguy de Bouchet, seigneur de Poiroux. Après les guerres de religion, les paroissiens jardais entreprirent, avec l'autorisation de l'abbesse de Poitiers, de dégager les ruines de l'ancien prieuré pour y construire une chapelle dédiée à la Vierge entre le transept nord et le chœur, afin, sans doute, d agrandir l'église. Cette chapelle est constituée de quatre voûtes d'ogives, selon le style gothique angevin. En revanche, l'église n'eut pas à souffrir des Républicains au cours de l'insurrection de 1793, la population jardaise dans sa grande majorité ayant opté pour les idées républiques.

Au début du XX^e siècle, l'église fut confisquée par l'Etat et un petit drapeau national fut installé au sommet de la façade ouest, démontrant ainsi la propriété de l'édifice. Au cours de ces années d'anticléricalisme en France, l'église ne fut guère entretenue.

* Damien Sérès ? Résultat des fouilles de la villa gallo-romaine.

Pierre GILBERT
Président Association « Patrimoine du Pays Jardais »

Pour clore cette sympathique journée, nous n'avons malheureusement pas pu répondre à la très gentille invitation de Nicole Fournier, notre trésorière, qui possède une résidence secondaire à Jard-sur-Mer, pour prendre le pot de l'amitié avant de nous quitter, et ce, en raison d'une compétition sportive de triathlon, qui nous a empêchés de nous rendre à son domicile. Ce sera partie remise, c'est promis, chère Nicole. Merci pour votre délicate attention.

Merci à vous, Roger, pour la très bonne organisation de cette journée avec des intervenants de qualité. Nous sommes prêts à revenir l'an prochain pour continuer à découvrir votre commune et ses environs.

Robert AUJARD

Directeur de la Publication : M. Robert Aujard
Président - I.S.S.N. en cours.

Siège social : Hôtel de Ville - La Roche-sur-Yon.

En-tête de La Lettre : © Alexis Couroussé.

Comité de la Lettre :

M^{me} Régine Albert, M. Robert Aujard, G^{al} Jacques de Morant.

Conception et réalisation :

M^{mes} Couroussé, Pierre, M. Aujard.

Crédit photographique : p.1 : Joël Maugin ; p.2 : Henri Couroussé ; p.4,5 : Robert Aujard ; p.6 : Guy Thizon ; p.8 : en haut : Roger Volat ; en bas : PHOTO © CAUE de la Vendée, juin 2015.

Impression : IJ COM - Fontenay-le-Comte.

Correspondance à adresser à : Robert Aujard
117, route de Fontenay - 85200 PISSOTTE.

Parution : Septembre 2015.

Les nitrates des eaux et leurs effets sur la santé

Très beau sujet de cours ou de thèse, même si ce thème est, et a été, « rabâché » depuis les années 1970-1980. Pour mon « baptême d'entrée » dans l'association, son Président, m'a proposé un bain dans les eaux troubles d'une pollution à la mode, certes, mais encore balbutiante, à l'époque où je rentrais à la faculté de médecine de Nantes. Notre faculté nous proposait un certificat d'hydrologie, très complet pour que les eaux de nos sources thermales, si nombreuses en France, n'aient plus aucun secret dans leurs compositions et les indications thérapeutiques de chacune d'elles, mais point question de nitrates!!! J'appris par la suite, comme beaucoup d'entre vous, que c'était un sujet de santé publique très important où la responsabilité des agriculteurs était soit-disant grande !!

Quarante ans plus tard qu'en est-il exactement? En 2015, nous devons retenir, de ce sujet qui aura eu au moins le mérite de faire découvrir aux consommateurs d'eau que nous sommes, qu'il existe, à côté des nitrates, des pollutions bien plus graves encore qui sont à nos portes et donnent raison au bien-fondé de notre association.

Les sources

L'agriculture intensive : 55%. En 1997, en France, on estimait un surplus de 400.000 T (différence entre quantité d'engrais épandu et besoins réels).

Déjections humaines : 35 %. N'oublions pas que nous sommes responsables d'une partie importante de cette pollution par les nitrates, car nos systèmes d'épuration, publics ou privés, ne sont pas tous « aux normes » pour éliminer ces nitrates.

L'industrie : 10%. L'industrie alimentaire (les nitrites sont d'excellents antimicrobiens) et l'industrie lourde (les nitrites sont des agents anticorrosifs).

Problématique

Autrefois, plutôt que nitrate on parlait de « nitre » ou de « salpêtre ». Sa formule chimique est NO_3^- . Ce qui explique le côté « explosif » du sujet (AZF 2001) !! Le nitrate en lui-même n'est pas toxique mais c'est la réaction qu'il subit dans l'organisme humain qui le rend toxique. Très solubles dans l'eau, les effets délétères des nitrates sur la santé sont bien connus concernant le risque de méthémoglobinémie (maladie du « bébé bleu ») lorsque le taux est supérieur à 50mg/l chez la femme enceinte et le nourrisson, par transformation en nitrites. En 38 ans d'exercice à La Flocellière, je n'ai jamais connu ce problème mais toujours recommandé de faire pratiquer une analyse de l'eau de consommation dans les familles à risque (puits ou captage artésien) et recommandé la consommation d'eau de source en bouteille portant le logo « biberon » par la femme enceinte et pour la préparation des biberons. Mesures de simple bon sens et peu coûteuses en définitive.

Concernant les autres pathologies liées à la transformation des nitrates en nitrosamines avec le risque de développement de cancers digestifs, il y a de nombreuses études très contradictoires encore de nos jours, mais il semble acquis que les composés « N-nitroso » fabriqués à partir des nitrites aient un pouvoir « cancérogène » chez l'homme et pour de nombreuses espèces animales.

Les concentrations

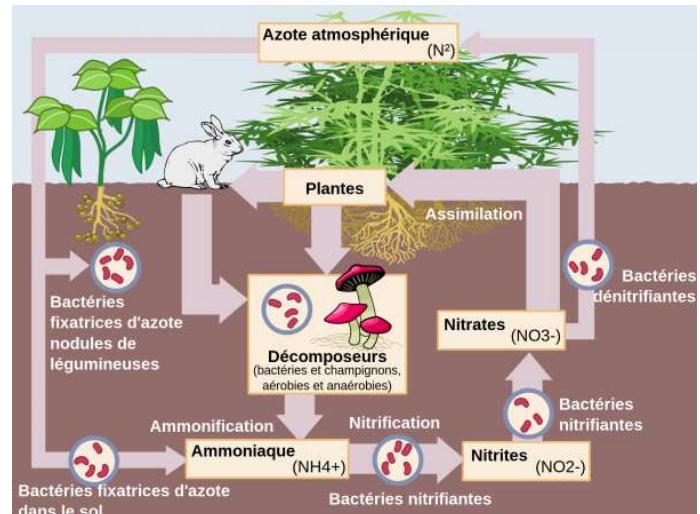
En l'absence de contamination anthropique des eaux souterraines : 0,1 à 10 mg/l.

Aujourd'hui, dans les eaux de surface : souvent supérieures à 50mg/l (voir carte page 7). Ainsi, de plus en plus de sites de captage pour l'eau potable doivent être fermés !!

Dans les eaux marines littorales : très importante avec la prolifération des algues (toxicité pour l'homme et les crustacés) Ceci nous assure des reportages « très verdo�ants » l'été venu sur nos côtes bretonnes et vendéennes.

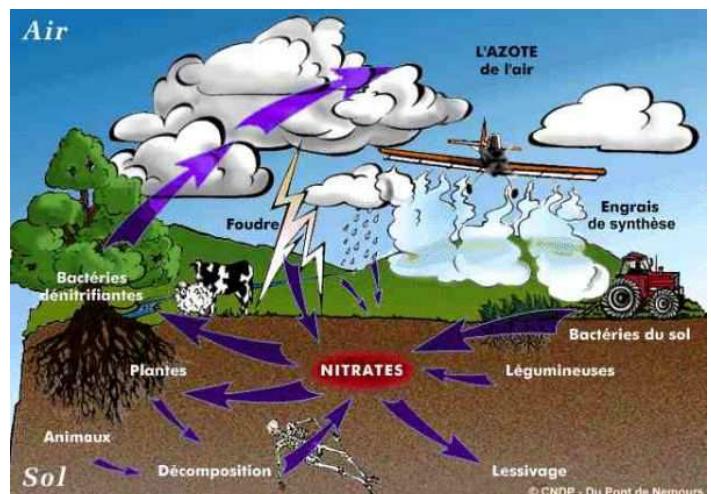
Dans les eaux de pluie : « pluies acides » et concentrations très variables d'une région à l'autre, en fonction des flux de composés azotés du sol vers l'atmosphère. Plus importants dans les régions d'élevage intensif, industrielles, ou avec une circulation automobile très importante. La foudre est aussi un facteur d'aggravation de la contamination des eaux de pluie !

On voit que ces pluies acides sont directement liées à la production et à l'utilisation des nitrates par l'homme (33mg/m^2 en 1991 en Haute-Vienne, 640mg/m^2 en 1995 dans le Bas-Rhin, et des traces infimes en Guyane). Les nitrates posent donc aujourd'hui plusieurs grands problèmes écosystémiques et éco-toxicologiques qui coûteront des sommes d'argent astronomiques



pour tenter de s'en débarrasser. Le bon sens voudrait bien sûr que l'on s'attaque à la limitation de la production de ce polluant dont on ne connaît pas tous les inconvénients.

Le reboisement des zones surproductrices est sans doute une des solutions, la limitation drastique des apports une deuxième, l'amélioration de la gestion de nos stations d'épuration individuelles et collectives une troisième, mais en attendant, sachons que les dépenses additionnelles générées par ces pollutions (nitrates, pesticides) se situent dans une fourchette comprise entre 1005 et 1525 millions d'euros, dont 640 à 1140 millions répercutés sur la facture d'eau, ce qui n'est pas rien. Par ailleurs, n'hésitons pas à faire analyser notre eau de consommation courante (puits, source, et eau du robinet).



Dr Christian BIZOT
Bulletin « Sèvre Environnement » N° 63
Juin 2015

L'écureuil, ami de l'homme, menacé

Avant sa queue en panache caractéristique, sa silhouette gracieuse et son agilité, l'écureuil roux attire la sympathie. Il est même l'un des animaux les plus populaires de France. En forêt, on le reconnaît d'un simple coup d'œil. L'écureuil roux est en effet forestier et arboricole. Mais il est aussi le plus gros rongeur présent en milieu boisé. C'est le seul écureuil autochtone de France. Il est également très présent dans les parcs arborés, parfois tout près des habitations.

Son pelage varie du roux, gris-brun, brun foncé au noir, mis à part le ventre qui est presque toujours blanc. L'hiver, ses oreilles portent un pinceau de poils caractéristique.

On trouve l'écureuil roux dans les boisements où il y a surtout des feuillus, mais aussi parfois des sapins et des pins. Il est également fréquent de le voir dans le bocage de l'ouest de la France. Malheureusement, comme il traverse souvent les routes de campagne pour aller chercher de la nourriture dans les haies, il est victime d'accidents.

On le trouve toute l'année en France, dès le lever du soleil. C'est un animal strictement diurne. Contrairement à ce qui se dit souvent, l'écureuil n'entre pas en hibernation. Mais il reste souvent blotti dans son nid lorsqu'il fait trop froid.

Il existe deux autres espèces d'écureuils en France métropolitaine, auxquelles il faut ajouter l'écureuil funambule, présent uniquement en Guadeloupe. Sur le territoire métropolitain, l'écureuil de Corée, vendu dans les jardineries il y a une cinquantaine d'années, a été introduit - accidentellement ? – en région parisienne et en Picardie. Les effectifs peuvent être très nombreux en certains endroits, mais l'espèce ne semble pas préjudiciable à l'écureuil roux. Ce n'est pas le cas de l'écureuil

de Pallas ou écureuil à ventre rouge. L'espèce, originaire de l'est de l'Asie, a été introduite en 1970 sur le Cap d'Antibes. Une autre population a été localisée en 2000 dans les Bouches-du-Rhône. La vente de cette espèce invasive devrait être interdite en jardinerie, compte tenu du fait qu'elle éradique totalement l'écureuil roux.



Ecureuil roux.

« Malgré son statut "d'espèce protégée" depuis plus d'une trentaine d'années, les densités de l'écureuil roux demeurent faibles, excepté dans les habitats les plus favorables, dans les jardins à proximité des habitations, et dans certains parcs urbains », explique le muséum national d'histoire naturelle. Celui-ci a mis en place une enquête pour mieux connaître la densité et l'évolution des trois espèces d'écureuil présentes sur le territoire métropolitain. Chacun peut participer à cette enquête par l'intermédiaire de ce lien : <http://ecureuils.mnhn.fr/enquete-nationale/>.

Roger VOLAT

Le conseil d'administration fut largement modifié, compte tenu du renouvellement des conseillers départementaux et des six membres élus par l'assemblée générale du C.A.U.E. dont le mandat arrivait à terme.

Notre association est représentée au sein du C.A.U.E. par François Bon et Valentin Josse, conseillers départementaux, désignés par le président du conseil départemental et par Jacky Roy, maire de Vouvant, en tant que membre élu.

À l'issue de cette réunion, François Bon est élu à la présidence du C.A.U.E.

Notre association tient à féliciter ses adhérents qui désormais vont s'investir, nous n'en doutons pas, au sein de cette structure départementale.

Avant de conclure, Marc Contereel, directeur du C.A.U.E., remercie chaleureusement Joël Sarlot avec qui il a eu le plaisir de travailler et lui offre une toile de l'artiste Ludovic Mercher, représentant un voilier du Vendée Globe.

Robert AUJARD



Marc Contereel, Joël Sarlot, François Bon.